

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Contre l’immigration de masse»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 14 février 2012 à l’appui
de l’initiative populaire fédérale «Contre l’immigration de masse»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d’un projet rédigé, l’initiative populaire fédérale «Contre l’immigration de masse» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l’art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 137 332 signatures déposées, 135 557 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d’initiative: Comité contre l’immigration de masse, case postale 23, 8416 Flaach.

19 mars 2012

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2011 5845

Initiative populaire fédérale «Contre l’immigration de masse»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	26 271	112
Berne	18 468	120
Lucerne	6 911	9
Uri	405	0
Schwyz	3 453	7
Obwald	1 275	3
Nidwald	997	0
Glaris	596	2
Zoug	2 122	8
Fribourg	2 368	78
Soleure	4 132	27
Bâle-Ville	3 735	2
Bâle-Campagne	6 586	13
Schaffhouse	1 910	5
Appenzell Rhodes-Ext.	913	4
Appenzell Rhodes-Int.	258	1
Saint-Gall	10 001	58
Grisons	3 720	22
Argovie	13 505	92
Thurgovie	4 762	21
Tessin	3 762	1 108
Vaud	8 295	25
Valais	3 500	26
Neuchâtel	1 739	5
Genève	5 464	23
Jura	409	4
Suisse	135 557	1 775